



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton de Vaud accueille trois enfants de Gaza victimes de la guerre et seize membres de leur famille

Après un premier enfant arrivé le 24 octobre, le Canton accueille trois autres mineurs en provenance de Gaza, ainsi que des membres de leurs familles. Ils sont pris en charge par le CHUV pour les aspects médicaux; les proches sont hébergés à proximité. Comme il l'avait annoncé, le Canton de Vaud a souhaité participer aux côtés de nombreux partenaires à cette deuxième opération humanitaire initiée par la Confédération.

Trois mineurs en provenance de Gaza arrivent aujourd'hui dans le canton. Ils ont besoin de traitements médicaux spécialisés qui ne peuvent être dispensés sur place; la répartition des personnes évacuées en Suisse est fondée sur les besoins médicaux des patients ainsi que sur la disponibilité et la compétence des hôpitaux. Ces trois enfants sont ainsi pris en charge par le CHUV. Ils sont accompagnés par 16 membres de leurs familles, dont leurs frères et sœurs.

Pour rappel, la Confédération a sollicité les Cantons, les invitant à se joindre à l'opération humanitaire communiquée le 26 septembre par le Conseil fédéral et qui consiste à accueillir au total vingt enfants blessés de la bande de Gaza pour qu'ils bénéficient de soins médicaux dans des établissements adaptés. Les enfants accueillis dans le canton font partie d'un deuxième groupe de 13 jeunes patients arrivés en Suisse aujourd'hui, après les sept arrivés le 24 octobre.

Le Conseil d'Etat a pris la décision de jouer un rôle actif dans cette action de solidarité dans l'esprit humanitaire qui fait partie des fondements de notre pays. Il souhaite ainsi perpétuer une tradition qui lui est chère par le biais d'une opération concrète en faveur d'enfants qui ne peuvent pas recevoir les soins nécessaires en raison de la situation dans la bande de Gaza.

Cette action humanitaire a été rendue possible grâce à l'excellente collaboration tissée avec la Confédération et ses partenaires, mais aussi grâce aux nombreux acteurs au sein du Canton qui se sont investis; le Conseil d'Etat les remercie de leur engagement.

Pour respecter le secret médical et la protection de la personnalité de l'enfant et de

ses proches, aucune autre information ne sera communiquée.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

CHANC, Michel Staffoni, chancelier d'Etat, [079 425 60 14](tel:0794256014)